



Amicale PEC du 14e arrondissement

Présidente : Kay Richiger

Secrétaire : Nathalie Bussard

Caissier : Ludovic Fatton

Membres : Magali Monney, Sarah Tschiemer, Janine

Kiener, Hilde Kas

Procès-verbal de l'assemblée générale du 6 mars 2025

1/Bienvenue

La présidente souhaite la bienvenue à Benjamin Jaquier, inspecteur des forêts pour le 14^e arrondissement, Philippe Rezzonico syndic de Gimel, Rafael Kolly garde-forestier ainsi que les membres présents.

Nous avons reçu quelques excuses des membres, gardes-forestiers et communes et de 3 membres du comité : Magali Monney et Janine Kiener pour des raisons familiales et Hilde Kas qui nous a fait part de sa démission à la suite de son déménagement en France.

2. Procès-verbal de la séance du 22 février 2024

Le procès-verbal de la précédente assemblée est accepté à l'unanimité.

3/Rapport de la Présidente de février 2024 à ce jour

Actuellement notre PEC compte 87 membres, soit le même nombre qu'en 2024. La cotisation reste inchangée à 50.- par année.

Le site internet a été mis à jour et a changé d'adresse soit <https://www.avic-chevaud.ch>. Il y a une page consacrée aux groupements où vous trouverez le PEC du 14^{ème} arrondissement et un onglet cartes où vous trouverez les cartes de notre secteur.

Cela fait 2 ans que nous travaillons notamment avec Maxime Schumacher (garde forestier et membre de la direction d'AGFORS – Association du

Groupement Forestier de la Serine) afin de mettre à jour les cartes. Les parcours ont été contrôlés et la couleur rouge a été choisie pour les passages goudronnés et vert pour les chemins carrossables et en forêt. Les cartes sont en cours de contrôle par l'inspecteur forestier et seront soumises aux communes pour une approbation finale.

Le 27 février, la présidente s'est rendue à une assemblée de l'AVIC avec Mona Jaggi, membre de notre PEC et du comité de l'AVIC. Rappelons que l'AVIC est l'association cantonale qui représente les activités équestres en extérieur. Le comité est en contact régulier avec l'Etat de Vaud, les préfets et autres autorités et gère les régions qui n'ont pas de PEC. L'AVIC aide également à la création de nouveaux PEC régionaux. En cas de problème, l'AVIC pourrait être un soutien important à notre cause. L'Assemblée Générale de l'AVIC sera le 11 avril à Poliez-le-Grand, vous pouvez également y participer.

Le PEC de Jorat-Lavaux présidé par Orane Dégallier a récemment produit un fascicule intitulé « Code de bonne conduite pour cavaliers et meneurs en extérieurs ». Orane propose également des présentations dans les manèges et les écuries où elle explique le comportement à adopter à cheval en extérieur. Vous seriez étonnés par le peu d'informations transmises par les manèges ou les autorités à ce sujet et cela revient à nous, les associations locales, de communiquer ce genre d'information. Si vous voulez organiser une petite présentation pour vos clients lors d'une fête au manège ou une séance de club, nous nous tenons à disposition.

Quelques projets évoqués pour 2024 n'ont malheureusement pas vu le jour, soit :



La commune de Burtigny a refusé l'usage du sentier du réservoir mais a proposé une alternative en nous offrant un passage sur le côté de la route et passant par un sentier PEC. Nous attendons les instructions de la commune pour la mise en place de ce passage qui offrira plus de sécurité aux usagers et trouver une solution pour améliorer le chemin en forêt qui est très humide.

M. Reymond, agriculteur, avait été d'accord de supprimer un fil barbelé le long d'un champ derrière la ferme du Courtillet, et le remplacer par un simple fil de fer. Malgré 2 relances par téléphone, nous sommes déçus que ce barbelé soit toujours en place, nous allons le relancer encore une fois.

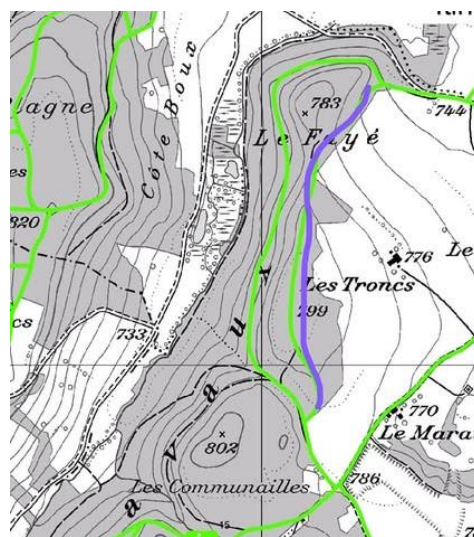
Comme chaque année, les sentiers sont contrôlés et nous améliorons le balisage.



Dans le bois des Ursins à Gimel, le projet pour améliorer la « piste de galop », qui avait de grosses gouilles lors des pluies, a été effectué par la pose de tout-venant à trois endroits. En revanche, nous avons renoncé à rénover la descente au bord du bois en direction de la route de Saubraz. En effet, en raison des épisodes de fortes pluies, il n'y aura que peu de chance que les réfections tiennent bon.

Nous avons renoncé à refaire le passage dans l'eau dans le ruisseau dans le bois d'Outard entre Gimel et Longirod. Ce passage avait déjà été amélioré il y a plusieurs années, le ruisseau s'est un peu creusé au fil des années, mais il est toujours possible de passer à cheval.

A St-Oyens, le chemin du Fayé (en violet sur la carte) a été entièrement refait, financé à raison de Fr. 2'000 par notre PEC, la commune a payé le solde des travaux, nettement plus élevés que notre participation. Merci à la municipalité et à Rafael Kolly qui a organisé les travaux.

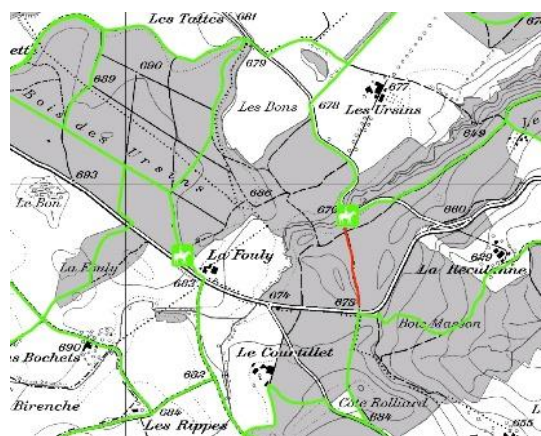




Après demande auprès de la commune de Féchy et François Martignier, garde-forestier du secteur, nous avons obtenu l'ouverture d'un sentier parallèle à la route Gimel-Montherod (en traitillé). Pour rappel, ce chemin faisait partie de nos parcours et avait été fermé lors des

interdictions en 2014.

Dans le même secteur, nous avons demandé à la Commune d'Aubonne de considérer la réouverture de ce chemin si pratique et si convoité (en rouge sur la carte). Malheureusement, une réponse négative est tombée juste la semaine dernière. La commune évoque des raisons de sécurité au débouché de la route cantonale tout proche du grand contour. Essayé pas pu !!



La relève du comité ou la pérennité de l'association

Cela fait plus de 11 ans que je préside le PEC et je pense que le moment est venu de trouver un nouveau ou une nouvelle Président(e) et amener du sang neuf au comité. Pendant toutes ces années, l'engagement du comité a permis d'améliorer les chemins équestres, d'entretenir de bonnes relations avec les autorités et les forestiers et de sensibiliser les cavaliers aux bons usages en extérieur. Notre association est reconnue auprès des autorités qui encouragent les cavaliers et les propriétaires de pension à adhérer !

Pour terminer mon rapport, je demande aux propriétaires de pensions, de parler de notre association et de proposer à leurs cavaliers de devenir membres. En effet, dans certaines écuries, nous avons un grand nombre de cavaliers qui sont membres, et dans d'autres très peu. Rappelons que se promener en forêt à cheval est une dérogation à la loi forestière. Notre Amicale est donc indispensable pour maintenir nos acquis et que, sans les sorties en extérieur, il serait difficile aux propriétaires d'avoir des pensionnaires !

Nous comptons donc sur vous tous pour promouvoir notre Amicale et inciter les nouveaux cavaliers à nous rejoindre !

Philippe Rezzonico, syndic de Gimel rappelle qu'en 2012, il avait été décidé d'interdire la circulation des chevaux en forêt. La création de notre PEC a permis de l'éviter et depuis, les choses se passent bien et permettent aux autorités d'avoir un interlocuteur représentant les cavaliers. Il encourage donc les cavaliers à rejoindre le comité pour que l'association perdure !

Sans le PEC, il y aurait un risque qu'il n'y ait plus de promenade en forêt !

Bien que peu de membres soient présent ce soir, Sarah Tschiemer constate que les cavaliers membres jouent bien le jeu et soutiennent notre Amicale, nous les remercions.

4/ Présentation des comptes 2024

Notre caissier Ludovic Fatton nous présente les comptes pour l'exercice 2024.

Fr. 12'662.60 solde du compte BCV au 31.12.2023

+Fr. 4'750.— cotisations des membres

-Fr. 2'961.90 factures travaux

-Fr. 905.50 souper du comité, apéro assemblée et frais envoi courrier/timbres

-Fr. 400.-- cotisation à l'AVIC

Fr. 13'145.20 Solde au 31.12 2024

5/ Rapport des vérificateurs des comptes

Les vérificatrices des comptes sont Sarah Vermot et Nathalie Mouron. Elles ont vérifié les comptes en compagnie du caissier et contrôlé les pièces. Elles n'ont rien relevé d'inexact et demandent d'accepter les comptes et de donner décharge au caissier et au comité. Ceci est accepté à l'unanimité.

6/ Election / démission

Selon les statuts votre comité doit être renouvelé ou élu toutes les années. Nous sommes à nouveau 6 au comité. L'année passée nous avons eu la chance d'accueillir Hilde Kas de Le Vaud au comité. Hilde et son mari ont déménagé en Auvergne, en France où ils ont acheté un gîte rural, elle a donc démissionné.

De ce fait, nous sommes à la recherche d'un ou plusieurs membres au comité. En effet, la présidente et la secrétaire, en poste depuis 2013, souhaitent quitter le comité d'ici à 2026.

Il serait également fort utile d'avoir quelqu'un qui connaît les chemins dans l'ouest du groupement. Personne dans l'assemblée ne se propose. Le comité actuel est réélu.

Stéphanie Paquier Morier, ancienne caissière de notre amicale, se propose comme suppléante à la vérification des comptes, nous l'en remercions.

7/ Projets 2025

Une matinée de débroussaillage sera organisée au printemps entre Essertines et Burtigny, suivie d'un apéro. La date sera communiquée ultérieurement !

A St-George, les travaux de la piste VITA n'ont toujours pas démarré, le projet de réfection de la piste équestre attenante est en suspens pour l'instant. Comme évoqué l'an dernier, une partie de notre capital sera investi pour y mettre des copeaux.



Nous remercions les membres qui ont pris contact avec le comité pour signaler des chemins abimés ou à nettoyer. Derrière le Courtillet, un chemin en herbe a été fortement abimé lors d'une coupe de bois. Nous n'avons pas eu le temps de demander au garde-forestier si une réfection était prévue qu'elle était déjà faite ! un grand merci !

Un membre a suggéré la création d'une piste de galop dans le bois parallèle à la route du Prévondavaux. Votre comité avait déjà réfléchi à ce sujet il y a quelques années. Le chemin existant finissant en cul de sac, il s'agirait de créer un sentier de liaison pour rejoindre la route au bout qui nécessitera l'accord du propriétaire et un aménagement de la surface du chemin si l'idée est de galoper. Votre comité se réunira et réfléchira à cette proposition et à sa faisabilité.

Bois des Soules (derrière la ferme des Ursins à Saubraz): Rafael Kolly, d'entente avec le propriétaire M. Von Streng, a organisé un débroussaillage de la piste équestre à la suite d'une coupe. Il en profite pour nous rappeler qu'il faut signaler tout arbre tombé, cela rend service aux forestiers ! A signaler avec la localisation sur notre mail, merci !

Comme nous avons un certain capital, le comité a réfléchi à organiser une sortie d'un jour pour vous remercier, vous, les fidèles membres de notre Amicale ! Nous vous proposons une sortie à Equita Lyon pour son édition 2025, le samedi 2 novembre et nous irons en car. Une partie des frais sera payée par notre Amicale. D'autres informations suivront par mail.

8/ divers / proposition individuelles / activités prévues dans le groupement

Voici quelques manifestations dans la région :

Rallye de La Rippe samedi 19 juillet 2025

Rallye à Berolle organisé par L'écurie Vernetaz le 7 septembre.

La présidente vous invite à venir voir Championnat Suisse d'attelage 2025 à Céligny du 29 au 31 août 2025. Si tout se passe bien, elle y participera avec ses 2 chevaux FM et vous invite à un verre de l'amitié à son campement !

N'hésitez pas à nous partager vos photos, annonces ou autre, nous les ajouterons sur notre page Facebook !

Présentation de Benjamin Jaquier

Vous trouverez sur le PDF annexé sa présentation.

Il nous rappelle que pour chaque forêt, il y a un propriétaire. Pour la population en général, nous avons l'impression que l'on peut y faire ce qu'on veut, mais ce n'est pas le cas !

La forêt a des multiples fonctions : c'est un poumon pour filtrer le CO2, un lieu pour la préservation de la biodiversité, un lieu de loisir, la forêt nous fournit du bois pour se chauffer et contribue à éviter les dangers naturels en retenant le terrain dans les milieux pentus.

Au vu de l'augmentation de la population, la pression humaine est croissante, les gens ont besoin de retourner vers la nature. Il faut donc trouver un juste milieu entre la préservation de la nature, l'exploitation de la forêt et nos loisirs.

Il rappelle que la pratique de l'équitation est interdite au-delà des chemins forestiers fondés (carrossables) et que passer sur des sentiers est soumis à une dérogation à la loi forestière.

Vu le nombre de chevaux dans la région, il est indispensable que les autorités aient un répondant direct représentant les propriétaires de pensions équestres et leurs cavaliers. **M. Jaquier se réjouit de l'excellent fonctionnement de notre Amicale qui doit absolument perdurer à l'avenir.**

9 /Remerciements

Nous remercions les municipalités des communes, M. Jaquier pour son intéressante présentation, les divers services forestiers ainsi que toutes les personnes ayant œuvré pour mener à bien nos projets durant l'année écoulée.

Merci à tous les membres de notre association qui nous soutiennent et respectent nos chemins AVIC.

L'assemblée se termine par un sympathique verre de l'amitié.

Amicale PEC du 14^e arrondissement



Kay Richiger, Présidente



Nathalie Bussard, Secrétaire